



Une fois de plus, un MOS déguisé en simple transfert au Quartier mineur de Perpignan

Le mardi 26 novembre 2024 à 19h00 un arrivant mineur accompagné par la gendarmerie arrive pour être écroué au CP de Perpignan. Jusque-là, rien d'anormal. Le JLD de Toulouse ordonne un mandat de dépôt d'un mois pour **menaces de crime ou délit à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique et violence n'ayant entraîné aucune incapacité de travail**.

Dès son arrivée, son attitude ne passe pas inaperçue. En plus d'un physique imposant, il commence à préparer des yoyos, crie, hurle, insulte à la fenêtre tout en donnant des coups de chaises sur les murs. Tels sont les premiers signes montrant qu'il n'est pas primaire et que sa gestion sera difficile. Les premiers rappels au règlement lui sont faits, tout comme sa première mesure de bon ordre avec un retrait de téléviseur.

Il ne fait aucun doute que des soupçons de dissimulation envers le personnel de surveillance commencent à apparaître. Après vérifications, la vérité éclate, ce n'est pas un arrivant, mais un transfert de MOS. Certes, il sort de garde à vue, mais il y a été mis au départ de l'EPM de Lavaur.

Un de plus, quand il faut se débarrasser des mauvaises personnes, leur direction sait comment s'y prendre. Par contre, ici, à Perpignan, on se les garde.

Là-bas, il a été décoré d'un palmarès surprenant : 33 comptes-rendus d'incidents en 4 mois pour de multiples dégradations, insultes et violences entre détenus, insultes et violences physiques envers les personnels, refus de réintégrer, jets d'urine, d'excréments...

Bref le pompon, le gros lot, la crème de la crème, celui qui te pourrit la détention...

Ici, au Quartier mineur de Perpignan, tout ne s'arrête pas par magie. La petite structure que nous sommes ne nous permet pas de gérer de tels individus et il est fort à parier que les premières tensions se feront vite ressentir, tout comme les premiers problèmes.

FO JUSTICE CP PERPIGNAN demande un transfert dans une structure plus adaptée avant que l'inévitable n'arrive.

FO JUSTICE CP PERPIGNAN met en évidence les lacunes et les carences de l'administration pénitentiaire qui faillit à sa mission de réinsertion et d'éducation. Un transfert d'un établissement vers un autre tous les trois mois, c'est la seule solution trouvée par l'Administration Pénitentiaire.

Gérard TAILLEFER Secrétaire local **FO JUSTICE CP PERPIGNAN** le 02/12/2024

